

Délibération n°2024-02-19a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Demande de subventions fonds verts volet mobilité rurale : mise en place d'une navette régulière

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Michelle Chaumont** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

## Délibération n°2024-02-19a



Le président explique qu'à la suite du plan d'action mobilité 2024, voté en conseil communautaire le 15 février 2024, la collectivité souhaite engager les premières actions au service du territoire.

La mise en place d'une navette régulière au courant de l'année 2025 permettra de favoriser la mobilité pour les habitants dépourvus de voiture, de permis de conduire ou de capacités de conduire et d'apporter une alternative aux déplacements en voiture. Le projet comporte une étude de faisabilité menée, en 2024, par un bureau d'étude spécialisé, afin d'évaluer la faisabilité technique et financière du déploiement de la navette et étudier les contraintes et enjeux de la mise en place du versement mobilité pour anticiper le budget mobilité pluriannuel.

A l'issu de cette étude, une ligne, son itinéraire et ses dessertes seront retenus. L'étude permettra également de définir si la ligne sera opérée en délégation de service public ou par marché public par un transporteur local.

**Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 216 700 € HT soit 260 000 € TTC :**

- Année 2024- Etude d'opportunité : 16 700 € HT soit 20 000 € TTC
- Année 2025- Mise en place de la navette régulière : 200 000 € HT soit 240 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Fonds Vert	108 350 €	50 %
Contrat Plan Etat Région	65 010 €	30 %
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>173 360 €</b>	<b>80 %</b>
Participation du demandeur : autofinancement	43 340 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>216 700 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de la mise en place d'une navette régulière, pour un montant de 216 700 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert Mobilités Rurales « Volet 1 - assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en lien avec l'étude pré-opérationnelle du navette régulière » et « Volet 2 - Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50%, soit une subvention sollicitée de 108 350 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier

